

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
08 décembre 2015
VALANT COMPTE-RENDU DE SÉANCE

L'an deux mil quinze, le huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 décembre 2015

Présents : Ms RIAUD, GÉRARD, MARCHAND, POSSÉMÉ, JOUIN, BERTY, BIDOIS, DEBRAY, DIGUET, GICQUEL, GOUIN, HAMON, MONVOISIN, PERRIN, RIVIÈRE ROBERT, SARAZIN, SOREL

Absent Excusé : Amanda BLANCHARD

Pouvoir : Mme BLANCHARD donne pouvoir à Monsieur René RIAUD

Secrétaire : Mme Marina GOUIN

1- Attribution des lots – Aménagement des archives de la médiathèque

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Perello du cabinet GORY est venue vendredi 27 novembre présenter à la commission d'appel d'offres l'analyse des offres reçues des entreprises pour les travaux d'aménagement des archives de la médiathèque. Il a été décidé de procéder à une négociation sur le lot 3.

Le 07 décembre 2015, Madame Perello a rendu compte des négociations qu'elle a menées avec les entreprises et qui ont abouti au résultat suivant :

Lot	Entreprise	Montant HT
1 – Gros Œuvre/Démolition	BIDOIS (Sixt sur Aff)	3 744,83 €
2 – Charpente / Menuiserie Bois	THETIOT (La Chapelle Caro)	1 753,00 €
3 - Cloisons Isolation	Guy DANILO (Glénac)	9 347.94 €
4 - Électricité VMC Chauffage	GERGAUD (Redon)	5 633.51 €
5 - Carrelage	BIDOIS (Sixt sur Aff)	5 388.89 €
6 - Peinture	MARGUE (Bourg des Comptes)	2 378.40 €
7 - Métallerie	GUILLAUME (Ploërmel)	2 362.00€
8 – Monte - Charges	CFA (St Benoit)	8 170.00 €

Total des offres retenues HT :	38 778.57 €
Total des offres retenues TTC :	46 534.28€

Après délibération, le conseil municipal,

- valide le choix de la Commission d'appel d'offres pour l'attribution de l'ensemble des lots,
- donne pouvoir au maire pour signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

2- Modification des statuts de la CCPR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la délibération prise par le Conseil communautaire le 28 septembre dernier relative à la modification des statuts de la CCPR suite au déménagement de son siège.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce changement de statut et sur la modification de l'article 3, qui devient :

Article 3 – SIEGE SOCIAL

« Le siège de la communauté de communes du Pays de Redon est fixé à REDON, 3 rue Charles Sillard ».

Après délibération, le conseil municipal approuve la modification de statut proposée.

3- Commission locale d'évaluation des transferts de charge – Halte garderie « Les P'tits d'homs »

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du compte rendu de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. La commission est intervenue pour évaluer les charges transférées par la commune de Pipriac dans le cadre du transfert de la halte-garderie « Les P'tits d'Homs ».

La commission fixe à 7 429.97 € l'évaluation de la charge transférée par la commune de Pipriac.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de valider l'évaluation des charges fixée par la commission pour le transfert de la halte-garderie « Les P'tits d'Homs » à Pipriac.

4- Indemnité de gardiennage des églises

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de mettre à jour l'indemnité annuelle allouée au préposé chargé du gardiennage des églises communales.

Le plafond indemnitaire annuel applicable au 01 janvier 2015 est de 474.22 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une indemnité d'un montant total de 470 € à Monsieur Joseph LEROUX au titre de l'année 2015.

5- Achat de terrain la cour de Sixt

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la situation des terrains au lieu-dit « la cour de Sixt ». Certains terrains ne sont desservis que par un droit de passage privé, et n'ont pas directement accès à leur parcelle. Des terrains viennent d'être vendus dans ce secteur, il serait donc intéressant que la commune puisse acquérir une bande de terrain d'environ 5 mètres sur les parcelles AC 270, AC 169, AC 170 et AC55 ainsi que la AC269.

Le propriétaire des parcelles AC170 et AC 55 est d'accord sur le principe. Il reste à prendre contact avec le propriétaire des autres parcelles.

Il est proposé d'acquérir cette bande de terrain pour un montant de 15€ le m².

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De donner son accord pour l'achat d'une bande de terrain d'une largeur d'environ 5 mètres sur les parcelles nommées ci-dessus au prix de 15€ le m²

- Demande à ce que Monsieur le Maire prenne contact avec la propriétaire des parcelles AC 269, 270 et 169 pour l'achat d'une bande de terrain
- Que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune
- De choisir Maître Darnon comme rédacteur de l'acte
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document administratif et comptable, ainsi que l'acte de vente relatif à cette affaire.

6- Baux ruraux 2016

M. Jean-François SOREL quitte la salle au moment du vote.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu, comme tous les ans, d'établir des conventions d'occupation précaire de terres avec les Agriculteurs qui exploitent des terres communales.

Section	N° Plan	Adresse	Contenance			Exploitant
			HA	A	CA	
ZI	243	Villerio		13	20	Cheval J. Yves
ZE	165	Les Rosais		37	20	GAECdu Cormier
ZK	55	Ayan		10		GAEC La Vallée
ZE	1	Lande du Chatel		54	40	GAEC La Vallée
ZH	24	Le Clos du Moulin		10	0	Monvoisin Olivier
ZD	40	Près du Reu		45	60	Monvoisin Olivier
YO	247	Les Champs Hunault		20	20	Guillaume J.P.St Martin sur Oust
YO	69	Les Patures D'Ahaut		40	60	Sorel J.F.
ZT	148	Les Brulais		12		Tatard Marcel
ZY	120	Bringue		21	70	Debray Gwénaël
YC	190	Les Gobues	2	8	61	COLOMBEL Cyril
ZE	104	Le Harda		10	80	Roux Emmanuel
YL	202	La Villebeau	3	56	20	GILLOIS Christophe
YB	244	La Touche du Val			95	BOUCHET Fabrice
ZR	50	Arguignac		1	37	BOUCHET Fabrice

Pour 2016, le prix à l'hectare est fixé à 83.89 €
 Considérant que ces personnes exploitent ces parcelles, le Conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à signer les conventions d'occupation précaire et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces administrative et comptable à intervenir.

7- Règlement de pris en charge des frais de déplacement

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'établir un règlement pour le remboursement des frais kilométriques des agents, notamment pour les formations.

Le CNFPT propose de rembourser les frais kilométriques des agents allant en formation organisée par leur soin. La prise en charge est effectuée à compter du 21^{ème} kilomètre pour un aller. Il est donc demandé aux agents de faire la demande de remboursement des frais kilométriques au CNFPT.

Ainsi la commune ne remboursera à l'agent que les 20 premiers kilomètres (qui ne sont pas pris en compte par le CNFPT, soit 40km AR) et pour les autres kilomètres la différence entre les taux d'indemnisation.

Toutefois, les formations suivantes ne donnent pas droit à l'indemnisation des frais de transport par le CNFPT :

- Préparation aux concours /examens professionnels
- Formations « intra » organisées à la demande d'une collectivité
- Rendez-vous territoriaux, séminaires, journées évènementielles
- Formations payantes
-

Pour ces quatre formations, la commune remboursera les frais kilométriques si la formation est demandée par l'autorité territoriale ou si elle est nécessaire à l'agent.

Pour tout remboursement de frais kilométriques (formation ou déplacement professionnel) le calcul se fait à partir de la résidence administrative et sur la base du site « ViaMichelin » **par le trajet le plus court.**

L'agent peut prétendre aux remboursements de ses frais de transport aller-retour lors d'épreuves d'admissibilité ou d'admission d'un concours ou examen. Ces frais ne peuvent être pris en charge que pour 1 aller-retour par année civile. Il y a une dérogation dans le cas où l'agent est appelé à se présenter aux épreuves d'admission d'un concours.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le présent règlement.

8- TAP : Proposition d'une activité de sophrologie

Madame POSSEME, adjointe en charge des écoles, fait part aux membres du conseil municipal de la proposition qui a été faite par une sophrologue de La Gacilly pour des séances de sophrologie éducative dans le cadre des temps d'activité périscolaire.

Ces séances ont pour but d'apprendre aux enfants à se relaxer, se détendre, évacuer le stress. Sept séances sont proposées de février à mars 2016 pour un groupe d'environ dix enfants.

La séance est de 55 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition

9- Tarifs des salles communales 2016

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs des salles communales pour 2016, à savoir :

Salle Seizh – 48 Rue onffroy de la Rosière – 35550 SIXT SUR AFF

Particuliers et associations de la commune			
	1 jour semaine (lundi au jeudi)	1 jour Week-end (vendredi, samedi, dimanche)	2 jours Week-end (vendredi, samedi, dimanche)
Salle	100 €	120 €	160 €
Cuisine	70 €	100 €	140 €
TOTAL	170 €	220 €	300 €
Particuliers et associations hors commune			
	1 jour semaine (lundi au jeudi)	1 jour Week-end (vendredi, samedi, dimanche)	2 jours Week-end (vendredi, samedi, dimanche)
Salle	180 €	250 €	300 €
Cuisine	120 €	150 €	200 €
TOTAL	300 €	400 €	500 €

Caution demandée : 500 Euros

Espace de l’Aff : 50 Bis rue de la sauldre

		Semaine	Week end	Gradin	Acompte
		Lundi au Jeudi	Vendredi au Dimanche	Forfait	
Particuliers de la commune					
Banquet à caractère familial, Mariage...	(Hall uniquement)	110 €	110 €	120 €	30 €
	1 jour				
Banquet à caractère familial, Mariage...	2 jours	280 €	320 €		150 €
Banquet à caractère familial, Mariage...	forfait	450 €	450 €		
Cuisine	forfait	90 €	90 €		
Particuliers hors commune					
Banquet à caractère familial, Mariage...	(Hall uniquement)	120 €	120 €	150 €	30 €
	1 jour				
Banquet à caractère familial, Mariage...	2 jours	350 €	400 €		150 €
Banquet à caractère familial, Mariage...	forfait	550 €	550 €		
Cuisine	forfait	130 €	130 €		
Divers					
Sonorisation - Vidéo projecteur		0,60 € / couvert			
Vaisselle (1 couvert complet)					

Vin d'hon

Vin d'hon

Caution demandée : 1 000 Euros

CANTINE

La cantine est louée uniquement à des particuliers de Sixt sur Aff et si toutes les autres salles sont prises.

	1 jour week end (vendredi, samedi ou dimanche)	2 jours week end
Cantine	51.50	68.50
Cuisine	121	140.00
Total	172.50	208.50

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs des salles communales en 2016.

10- Tarifs communaux 2016

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'augmentation ou non des tarifs communaux pour 2016.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs communaux en 2016.

Les tarifs communaux sont donc les suivants :

Tarif horaire de l'intervention de l'agent communal quand le nettoyage de la salle n'a pas été correctement effectué : 22 €/Heure

DROITS DE PLACE

2016 : 31€ pour tout véhicule jusqu'à 3T5

2016 : 60€ pour tout autre véhicule.

Tarif pour occupation du domaine public par un commerçant

Tarif 2016 :

Pour un commerçant de la commune : 1 € pour 10 m²

Tarif pour commerce ambulancier avec branchement électrique sur la place : 2 € / jour de présence

Concessions Cimetière

	15 ans	30 ans	50 ans
Columbarium	460.50 €	700.50 €	
Concession 2m²		120 €	190 €
Concession double		159 €	225 €
Cavurne		90 €	120 €

Creusage de tombes et vacation

	Tarifs 2016
Vacation (scellés)	20.50
Descente de bière	15.50

Vente dans la salle polyvalente

2016 : Pour une journée : 135 €

2016 : Pour deux journées : 170 €

Vente de terre végétale - Réserve aux habitants de SIXT

M3 pris sur place non chargé non livré	2.5
M3 pris chargé non livré	3.5
M3 chargé livré	5€

Vente de chemins ruraux

- Chemins proche des maisons et/ou zone constructible : 15 € / m²
- Chemins éloignés des maisons et / ou en zone agricole : 0.50 € / m²

Tarifs pesées effectuées avec le pont bascule

Inférieur à 10 Tonnes : 2 €

de 10 T à 20 Tonnes : 3 €

de 20 T à 30 Tonnes : 4 €

de 30 T à 50 Tonnes : 6 €

11- Lotissement Le Petit Plessis Fixation du prix de vente du m² des terrains

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les coûts de viabilisation sont actuellement connus, auxquels s'ajoutent les frais d'acquisition des terrains, les honoraires du maître d'œuvre, le bornage, les réseaux, la mission SPS, les études, les frais de publicité etc.

Il convient donc de fixer le prix de cession du m² de terrain au lotissement du Petit Plessis.

La tranche 1 compte 11 lots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer le prix de vente du m² de terrain dans le lotissement du Petit Plessis à 29.00 € HT le m²

DESIGNE Maître DARNON comme Notaire pour la vente des terrains et comme rédacteur de l'acte,

AUTORISE M le Maire ou son représentant à signer les actes de vente de ce lotissement, ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

AUTORISE M le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de cette décision.

12- Tarif horaire Service technique

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les tarifs pour l'intervention des services techniques sur la commune.

Il est proposé en tarif horaire de :

-18€ pour la main d'œuvre

-25€ pour chauffeur avec matériel

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ces tarifs.

13- Intervention des services techniques au Bois Baron

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les services techniques ont dû intervenir sur un terrain privé pour l'élagage de branches qui empêchaient le fonctionnement correct du réseau téléphonique. La propriétaire ayant du mal à faire intervenir quelqu'un et pour réduire le délai d'intervention, les services techniques ont effectué les travaux au 34, Le Bois Baron avec l'accord du propriétaire.

Le détail des heures est le suivant :

Coût horaire main d'œuvre : 18€ Nombre d'heures : 7

Coût horaire chauffeur + matériel : 25 € Nombre d'heure : 5

Soit un total de 251 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide le montant, demande à Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant et autorise monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

14- Convention contrôle des hydrants

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la proposition de convention reçue de la société Saur pour renouveler la convention pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie.

La saur effectuera une visite de l'ensemble du parc des poteaux et bouches d'incendie avec un minimum d'un tiers du parc chaque année.

Les tarifs sont les suivants :

Par poteau incendie, l'unité : 49€ HT

Par puisard, l'unité : 35.90€ HT

La convention prendra effet au 01 janvier 2016. Elle est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée avec la Saur.

15- Projet de travaux d'inversion de canalisations d'eaux usées – Le Petit Plessis

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la délibération prise par le Syndicat des eaux de Port de Roche concernant les travaux d'inversion de canalisations d'eaux usées dans le secteur du « Petit Plessis » afin de rendre possible l'évacuation des eaux usées par voie gravitaire.

Le syndicat des eaux de Port de Roche a donné son accord sur le fait que le maître d'œuvre et l'entreprise aient été choisis par la mairie pour gérer et effectuer les travaux du syndicat.

Le coût des travaux estimé à la charge du syndicat est de 8 607.60 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte que le maître d'œuvre et l'entreprise soient choisis par la mairie pour gérer et effectuer les travaux du syndicat

-accepte la prise en charge financière de 8 607.60 € du syndicat de port de roche.

DECISIONS DIVERSES

- Signature d'un devis avec l'entreprise BIDOIS pour des travaux de maçonnerie sur des murs de clôture en pierre derrière la cantine pour un montant de 2 448.38 € TTC.
- Achat d'un lave-vaisselle ainsi qu'une table d'entrée et de sortie pour un montant de 6 940.25 € HT soit 8 328.30 € TTC.
- Achat d'un chariot de tri pour la cantine 1 232.20 € HT soit 1 478.64 € TTC
- Une convention a été signée entre le département et la commune concernant l'aménagement du plan vélo départemental, et notamment la mise en place par le département d'aménagements sur la voirie communale.
Il s'agit de pose de panneaux directionnels sur la voie communale n°223, la rue des parcs, la RD 55, la rue des landes de cojoux.
La pose et l'entretien des panneaux sont à la charge exclusive du département. La commune s'engage à conserver l'accessibilité et le bon état de son réseau de voiries utilisés par l'itinéraire pour un usage vélo. L'entretien de la voie et de ses abords restent de la compétence de la commune.